

## AVENANT CHAMPIONNATS DE FRANCE COURSES SUR PISTE 2014

## REGLEMENT GENERAL

#### **ART. 7 - CONTROLES TECHNIQUES**

Il est précisé que les limites de cylindrée s'établissent comme suit :

50cc à 85cc 2 Temps Maxi 108cc 4 Temps	De 7 à 9 ans 3 à 4 tours sous responsabilité de l'éducateur avec 10 minutes de repos entre chaque manche	
85cc 2 Temps - Maxi 129cc 4 Temps	De 9 à 11 ans	
129cc 4 Temps	De 11 à 15 ans	NJC – 12 ans NJC + 12 ans Maxi 129cc
250cc 4T	<del>14 ans</del> <b>13 ans</b>	
250cc Speedway	12 ans (à condition d'avoir roulé une année en 125cc)	
500cc Speedway	15 ans	
500cc Grass Track	16 ans	
250cc Short Track 100-150 2T 175-250 4T	13 ans 14 ans	
300cc Short Track 151-500 2T <b>2</b> 51-650 4T	16 ans	
<b>Quad</b> 85- 750 2T ou 4T	15 ans	

- Classe 500 : de 351 à 500cc, 4 temps méthanol, 2 ou 4 soupapes
- Classe Side-cars: de 351 à 500, 4 temps, méthanol, 4 soupapes par cylindre.
- Classe Promotion: 85cc 2 temps ou 129cc, essence ou méthanol, 4 Temps / 50cc à 85cc, essence ou méthanol, 2 ou 4 Temps

<u>Le livret technique, fournit par la FFM, est obligatoire</u>. En cas de non présentation de celui-ci, une sanction sera infligée. Celui-ci devra être remis au commissaire technique lors de la dernière épreuve.

<u>Un contrôle de cylindrée et/ou de bruit peut être effectué par le commissaire technique, à la demande</u> du Jury ou du Directeur de Course (Voir les RTS).

#### ART. 8 - ESSAIS

Dans toutes les épreuves comptant pour les Championnats, les organisateurs devront prévoir des essais le jour de la course.

Tous les essais de la manifestation seront chronométrés pour les catégories Open, Side Car et Speedway.

Dans toute organisation, prévoir au minimum 2 séries d'essais de-2 mn<del>, s</del>auf en Short Track où il faudra prévoir au minimum 1 série au start.

Pour le bon déroulement de l'épreuve la durée des essais pourra être aménagée sur décision du Jury.

#### **ART. 9 - DEPART, CONTROLE DES COURSES**

#### ➤ COURSE ARRETEE :

Si le drapeau à damier noir et blanc n'a pas été déployé à la fin du nombre de tours requis, on considérera que le drapeau a bien été montré. Les pilotes seront classés sur les 4 premiers tours.

#### ART. 15 - MODE DE CLASSEMENT POUR TOUTES LES CATEGORIES

<u>Podium de la journée</u>: Une manche de départage **sera** effectuée en cas d'égalité pour déterminer le podium de la journée (3 premiers). **Un pilote ne se présentant pas à la manche de départage à laquelle il doit participer se verra automatiquement attribuer la place de dernier de celle-ci.** 

En aucun cas, cette manche ne rentre pas en compte dans les points du classement général.

En cas de manche de départage à l'issue de celle-ci les pilotes marqueront le même nombre de point avec l'indice + 0-1-2.

Lors de la dernière épreuve du championnat en cas d'ex aequo pour le classement général du championnat une manche de départage sera effectuée pour déterminer les 3 premières places du championnat. Pour le départage les indices sont à prendre en compte.

Dans les autres cas, selon la spécialité, les règles suivantes seront appliquées.

#### a) Speedway.

Lors de l'établissement des places entre les pilotes, dans la liste des résultats intermédiaires, les ex æquo seront départagés selon le schéma suivant :

- Priorité sera donnée aux pilotes (ex æquo aux points) ayant le plus grand nombre de 1ère, 2ème, 3ème, 4ème (5ème, ou 6ème si applicable) ;
- Si l'égalité persiste, et concerne seulement 2 pilotes, priorité sera donnée au pilote le mieux placé dans la course où les 2 pilotes sont rencontrés ;
- Si l'égalité persiste et concerne plus de 2 pilotes, il faut examiner s'il y a une possibilité de déterminer une priorité particulière. Par exemple, 3 pilotes ex æquo, A, B et C :

Pilote A a battu le pilote B

Pilote A a battu le pilote C

Pilote B a battu le pilote C

Dans ce cas, la priorité sera la meilleur position pour le pilote A, suivi par le pilote B, puis le pilote C.

Si les solutions précédentes ne peuvent être utilisées, l'ordre sera déterminé par un tirage au sort.

Lors de l'établissement des places entre les pilotes, dans la liste des résultats finaux, les ex æquo seront départagés selon le schéma suivant :

- Pilotes classés 3ème (positions 5 et 6 du résultat final) et 4ème (positions 7 et 8 du résultat final) des courses 21 et 22 (Speedway) : priorité sera donnée au pilote ayant marqué le plus de points dans les courses de qualification ;
- Si de pilotes mentionnés ci-dessus sont ex æquo aux points, priorité sera donnée au pilote le mieux placé dans la course où les 2 pilotes se sont rencontrés ;
- Le résultat final pour les pilotes placés après la 8ème position sera le même que le résultat intermédiaire établi après les courses de qualification.

#### b) Long et Grass Track

En cas d'ex aequo à la fin des courses de qualification, les solutions suivantes seront utilisées :

La priorité sera donnée aux pilotes ayant le plus grand nombre de 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et dernière places.

Tout pilote sélectionné dans un Championnat ou Trophée FIM ou UEM qui se déroule le même **jour** qu'une épreuve de Championnat ou Trophée de France récupérera en fin de saison la moyenne de ses points acquis dans son Championnat de France le **jour** où il a été nommé.

Un minimum de 50% des manches devra être couru pour réaliser un classement.

Pour tout autre point, se référer au règlement FIM.

# REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE SPEEDWAY

<u>Coureurs admis</u>: Tous les pilotes engagés effectueront les essais chronométrés. Les 12 premiers pilotes des essais chronométrés seront qualifiés.

<u>Déroulement</u>: Le départ à la grille se fera à 4 pilotes par manche. Chaque pilote effectuera 3 manches plus une finale.

En cas de forfait d'un pilote qualifié les pilotes arrivant à la suite dans l'ordre du classement des essais seront sélectionnés jusqu'à avoir le quota de 12 pilotes.

Le club doit organiser une séance d'essai à laquelle les pilotes ne sont pas obligés de participer.

Primes: se reporter au tableau Artricle15

### **REGLEMENT TECHNIQUE C.C.P.**

#### SOLOS MOINS DE 500 CC LONG TRACK ET GRASS TRACK

#### 500 CC SOLO ICE RACE-GLACE COURSES SUR GLACE

## 500CC SOLO LONG TRACK ET GRASS TRACK

**GARDE-BOUE ET PROTECTION DES ROUES:** 

le Garde-boue avant doit arriver à un minimum de 5° à l'avant de la perpendiculaire de l'axe de la roue avant. Le garde-boue arrière à un minimum de 5° à l'arrière de la perpendiculaire de l'axe de la roue arrière. La hauteur maximum entre la roue et le garde boue ne doit pas excéder 35 mm arrière, obligatoire au 01/01/15.

PLAQUES: De forme rectangulaire. 285 mm minimum sur 235 mm minimum. Solides et rigide.

**TUYAU ET POT D'ECHAPPEMENT:** 

Silencieux conforme aux normes F.I.M. (jusqu'au à partir 31/12/2010). Le tuyau d'échappement doit être fixé par trois attaches au minimum au cadre, la fixation à la culasse en est une. Le silencieux doit former une unité intégrale et doit avoir au moins une attache au cadre. De plus, il doit avoir une deuxième attache sous forme d'un câble d'acier de 3 mm de diamètre. Le tuyau doit être d'un diamètre maximum de 50 mm de la culasse à l'entrée du silencieux ; celui-ci doit avoir une sortie d'un diamètre maximum de 45 mm pour une longueur de 50 mm. L'ensemble du système d'échappement ne doit pas dépasser la circonférence extérieure du pneu arrière. Son extrémité doit dépasser le centre de la roue arrière. L'écart entre le pneu arrière et le silencieux doit être de 60 mm maxi.